

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 20 JUILLET 2015

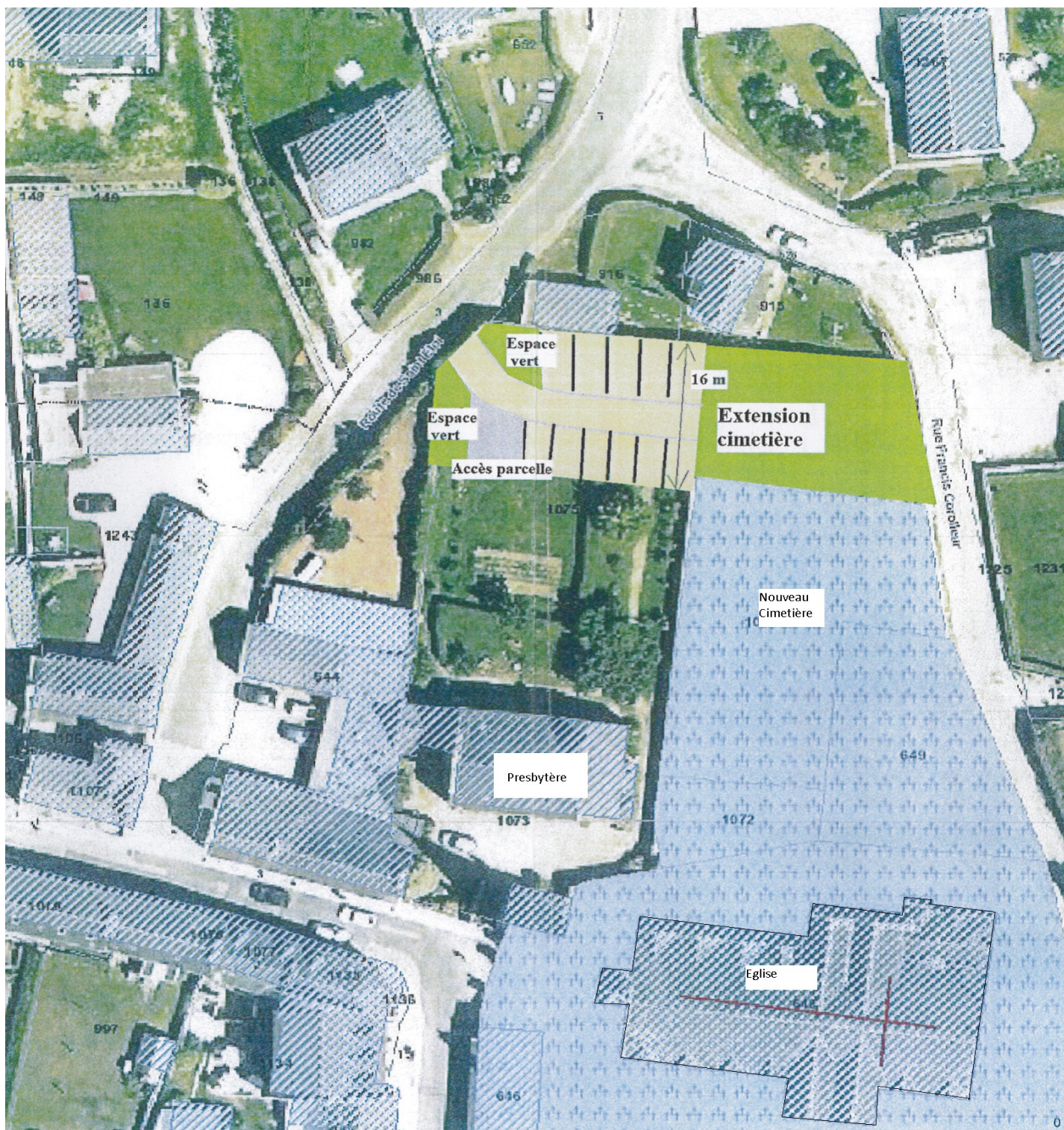
L'ensemble du Conseil Municipal était présent à l'exception de Mme ELIES, absente excusée, de M. BATANY absent excusé et de Mme MADEC absente excusée qui a donné pouvoir à Mme JOURDEN.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de jeunes de la commune qui souhaitent la création d'une aire de jeux de type « city park » au bourg de Plouarzel. Cette demande pourra être étudiée par le Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DE LA COMMUNE ET DÉCISIONS EN DÉCOULANT

•Une des Déclaration d'Intention d'Aliéner à étudier concerne la propriété bâtie, d'une surface de 2093 m², cadastrée sous les numéros C 1073 et 1075, située 1 rue des écoles. Cette propriété, qui regroupe le presbytère et son jardin intéresse la commune en raison de sa situation en mitoyenneté avec le cimetière communal dont la commune souhaite mettre en œuvre l'extension.



Cette extension du cimetière pourrait accueillir un jardin du souvenir et un espace pour l'implantation de cavurnes (concessions de 1m², destinées à recevoir des urnes funéraires). Il est à noter que la majeure partie de cette propriété figure au PLU approuvé de la commune en emplacement réservé pour l'extension du cimetière et la création d'une aire de stationnement. Un avant-projet d'aménagement a été présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions décide d'user du droit de préemption de la commune pour acquérir cette propriété au prix de 170 000 €. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

♦ **Cession de la parcelle C1073 et d'une partie de la parcelle C1075**

Seule une partie du jardin du presbytère sera utilisée pour l'extension du cimetière et la réalisation de places de stationnement. Il est proposé au Conseil Municipal de revendre le presbytère et le reste du jardin au prix de 120 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour et 3 abstentions donne pouvoir au maire pour agir en ce sens et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

♦Budget principal de la commune : délibération budgétaire modificative

Après avoir étudié l'état des comptes et afin de transcrire au budget principal la décision d'acquérir la totalité de la propriété du presbytère de Plouarzel et de revendre une partie de cette propriété, le Conseil Municipal délibère et par 23 voix pour et 1 abstention vote la délibération budgétaire modificative n°01 de l'exercice 2015, comportant les ajustements suivants :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	Immobilisations	+120 00
Chap. 21	corporelles	0
<i>Art. 2111</i>	<i>Achat de terrains</i>	<i>-60 000</i>
		<i>+180 00</i>
<i>Art 2138</i>	<i>Acquisition presbytère</i>	<i>0</i>

Recettes d'investissement

	Produits de cession	
Chap. 024	d'immobilisation	+120 00

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Huit autres DIA sont à étudier, qui concernent la vente des propriétés cadastrées :

K 1424 ; 8 rue de Porsman ; terrain bâti ; 504 m ²	ZI 99 ; 52 route de Saint Renan ; terrain bâti ; 750 m ²
C 709 ; 16 route de Saint Renan ; terrain bâti ; 650 m ²	YR 368 ; 175 rue des frégates ; terrain bâti ; 770 m ²
C1204p ; Route de Trezien ; terrain bâti ; 512 m ²	YR 314 ; 129 rue de Toul an dour ; terrain bâti, 960 m ²
YE 158, 340 route de Keranguéné, terrain bâti, 3113 m ²	YL 130 ; Streat Milin Avel ; terrain bâti ; 4728 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune.

AFFAIRES FINANCIÈRES

↳ **Renégociation d'emprunts.**

Les différents organismes de crédit ont été contactés afin de renégocier les emprunts en cours. La commission des finances a étudié les offres reçues : le Crédit Agricole n'a pas souhaité renégocier ses emprunts ; la Caisse d'épargne a fait une offre moins intéressante que les conditions actuellement en vigueur ; le Crédit Mutuel de Bretagne a fait une proposition de refinancement concernant six des emprunts réalisés auprès de cet organisme, aux conditions suivantes :

Numéro de prêt	0421 016001 3 01	0421 01600 13 08	0421 0160013 10	0421 016001 3 11	0421 016001 3 12	0421 016001 3 13
Capital restant dû	75 200.54 €	167 581.1 1 €	302 413.79 €	124 074.02 €	286 592.81 €	327 647.38 €
Taux d'origine	4.55 %	4.30 %	5.20 %	5.18 %	4.05 %	4.05 %
Nouveau taux	1.41 %	1.69 %	1.98 %	1.57 %	2.05 %	2.05 %
Durée restante	7 ans	10 ans	13 ans et 3 mois	8 ans et 3 mois	14 ans et 3 mois	14 ans et 3 mois
Gains de frais financier avec refinancement de l'indemnit	1 843.65 €	5 490.5 0 €	40 886.32 €	7 279.12 €	13 843.94 €	15 819.40 €

é						
Frais de dossier(2)	200 €	250 €	450 €	200 €	430 €	500 €

La commission des finances propose d'accepter ces conditions et de refinancer six emprunts en cours auprès du Crédit Mutuel de Bretagne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la commission et autorise M. le Maire à signer les contrats de prêts aux conditions précitées.

↳ Tarifs de la restauration scolaire

Après étude, la commission des finances a proposé les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour la durée de l'année scolaire 2015/2016 :

Repas enfant inscrit : 3,25 €

Supplément pour enfant non inscrit : + 1 €, soit un repas à 4,25 €

Repas adulte inscrit : 6,50 €

Supplément pour adulte non inscrit : + 1 €, soit un repas à 7,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la restauration scolaire tels que présentés ci-dessus.

↳ Tarifs funéraires

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer et de fixer les tarifs des prestations suivantes

- Plaques de columbarium : la commune fournit un modèle unique de plaque en pierre polie, la gravure étant à la charge de l'acheteur. Ces plaques avaient été achetées en nombre égales au nombre de case de columbarium, à l'époque de leur mise en place. Le tarif de vente de plaque fixé pour 2015 est de 66,28€ pièce hors gravure. Le stock étant épuisé la commune a commandé quatre plaques supplémentaires. Compte tenu du nouveau prix d'achat, il est proposé au conseil de municipal de fixer le tarif à 120,00€ pièce hors gravure.

- Plaques pour jardin du souvenir

La commune souhaite uniformiser également le modèle pour plaque du jardin du souvenir ainsi que le modèle de police d'écriture et la pose. Deux solutions ont été étudiées :

○ des plaques en plastique épais avec lettres en surépaisseur : le tarif de vente proposé est de 75€ gravure et pose incluse

○ des plaques en plastique doré sur lequel le texte est gravé dont le tarif proposé est de 45 € gravure et pose incluse

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- plaque de columbarium : 120€

- plaque pour jardin du souvenir : 45€

↳ Marchés publics : choix des entreprises

○ Travaux de nettoyage des vitres dans les bâtiments communaux

Un avis d'appel public a été publié. Les offres pouvaient être déposées jusqu'au 8 juillet 2015.

Trois entreprises ont répondu :

Aber	2	Se	1	Sevel	1
Propreté	316,8	re	790,0	Service	849,7
:	8 €	net	0 €	es :	0 €
	HT	:	HT		HT

Après analyse, la commission d'achat propose de retenir l'offre de l'entreprise Serenet. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal suit cette proposition et retient l'offre de l'entreprise Serenet, pour un montant de 1 790,00 € HT.

○ Service de transport scolaire

Un avis d'appel public a été publié. Les offres pouvaient être déposées jusqu'au 12 juin 2015.

Lot n° 1 : rabatement des lycéens et collégiens et desserte de l'école Arzmael : Trois entreprises ont répondu :

	valeur HT avant négociation	Valeur HT après négociation
Batany Jean-Pierre	20 979,20 €	20 912,32 €
Cars le Roux	21 299,52 €	21 299,52 €
Vortex mobilité	21 620,72 €	21 465,84 €

Lot n° 2 : desserte des écoles maternelles et primaires et transport de l'école de Trezien : Une seule entreprise a répondu, il s'agit de la société Cars Le Roux qui a fait une offre à 63 449,10 € HT après négociation

Après analyse, la commission d'achat propose de retenir l'offre de l'entreprise Batany pour le lot n°1 et l'entreprise Cars Le Roux pour le lot n°2. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre cette proposition.

○ Travaux de voirie – programme 2015-2018

Un avis d'appel public a été publié. Les offres pouvaient être déposées jusqu'au 15 juillet 2015. Deux entreprises ont répondu :

	montant HT	Prix (70 %)	Valeur technique (30 %)	Note totale
Colas	147 012,76 €	20,00	20,00	20,00
Eurovia	157 836,50 €	18,63	20,00	19,04

Après analyse, la commission d'achat propose de retenir l'offre de l'entreprise Colas. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal suit cette proposition et retient l'offre de l'entreprise Colas, pour un montant de 147 012,76 € TTC

○ Travaux de peinture au centre de loisirs et à l'école de Trezien (2 classes).

Trois entreprises ont répondu. La commission d'achat propose de retenir l'entreprise Quevarec, moins disante pour un montant total TTC de 11 310,93 €. Accord unanime du Conseil Municipal.

PERSONNEL COMMUNAL

↳ Création en interne d'un poste d'agent d'entretien et de service de la restauration scolaire à temps non complet

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer l'emploi énuméré ci-dessous et de pourvoir à cet emploi en interne à compter du 1^{er} septembre (pérennisation d'un contrat CAE) :

emploi	filiale	grade	durée hebdomadaire de service	date d'effet
Agent d'entretien et de service de la restauration scolaire	Techini	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Temps non complet : 12,94/35 ^{ème}	01/09/2015

	q u e			
--	-------------	--	--	--

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié comme suit :

Filière	grade	effectif actuel	effectif nouveau
technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	6

↪ **Renouvellement des contrats de deux agents en CAE depuis 1 an au service restauration scolaire et entretien et création d'un nouveau CAE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le renouvellement de deux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
- de créer un CAE qui sera pourvu par un agent ayant déjà effectué des remplacements dans les services communaux.

Les candidats retenus seront répartis en fonction des besoins dans les services chargés de la restauration scolaire, de l'entretien ainsi que pour aider à encadrer les temps d'activités périscolaires (TAP). Ces trois contrats aidés à durée déterminée (CAE) prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée d'un an.

↪ **Création d'un contrat d'emploi d'avenir à compter du 01/09/2015**

Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité, décide de créer pour 3 ans un contrat d'emploi d'avenir comportant 30h00 de travail par semaine (temps annualisé) à compter du 1^{er} septembre 2015, rémunéré au taux horaire du SMIC. Ce poste sera pourvu par une personne de la commune, éligible et ayant déjà effectué des stages dans des services scolaires et périscolaires ainsi qu'en cantine et en halte-garderie. Elle sera employée dans les services liés à l'enfance et effectuera également des tâches d'entretien.

AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE TRÉFLEVENEZ À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EAU DU PONANT

La commune de Tréflévénéz, à récemment manifesté son souhait de devenir actionnaire de la SPL Eau du Ponant, notamment pour assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux, les relations avec les usagers. Elle souhaite cependant, à ce stade, continuer à assumer la responsabilité, sous la forme de régie, de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Brest métropole, pour un prix de 21,77 € par action :

- de céder sur les actions qu'elle détient une (1) action à la commune de Tréflévénéz au titre de l'eau,
- de signer avec la commune de Tréflévénéz une promesse unilatérale de vente d'actions au profit de Brest métropole dans le cas où le chiffre d'affaires annuel réalisé par la SPL Eau du Ponant pour le compte du nouvel actionnaire serait inférieur à 1000 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

VESTAIRES-TRIBUNES DU STADE LOUIS LE RU

Des fissures sont apparues sur les murs de la construction. Les travaux ont été arrêtés afin de permettre une expertise. Une première réunion avec les experts a eu lieu, des témoins ont été posés. Une prochaine visite aura lieu en septembre afin d'évaluer l'évolution des fissures. Les enduits seront à refaire lors de la reprise des travaux.

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX.

Un agent des services techniques municipaux a obtenu une mutation. En conséquence, un poste d'agent des espaces vert est à pourvoir au 1^{er} octobre 2015. La fiche de poste détaillée est disponible à la mairie. Les dossiers de candidature (CV+lettre de motivation) adressés à M. Le Maire de Plouarzel sont à transmettre à la mairie avant samedi 1^{er} août à 12h.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (E.P.F.)

L'E.P.F. est désormais propriétaire des anciennes écoles Saints Anges et Saint Charles. Une réunion avec l'E.P.F. aura lieu mercredi 22 juillet afin d'élaborer un cahier des charges pour la démolition de ces bâtiments ainsi que pour celle d'un hangar de l'ancienne propriété Segalen.

BAILLEURS SOCIAUX

De nouveaux projets de logements locatifs et de commerces sont à l'étude avec les bailleurs sociaux (Espacil et Armorique habitat) au bourg de Plouarzel et au bourg de Trezien. Ils pourraient aboutir en 2017/2018.